

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 19 FEVRIER 2026 – 18 HEURES 30**

**Administrateurs présents** : Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA – Mme ZUGARRAMURDI  
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON – Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-  
DULAC

**Administrateurs ayant donné pouvoir** :  
M IRIGOYEN à Mme MORICE

**Administrateurs absents excusés** :  
M ALVAREZ – Mme BIDART-LABROUSSE

**Administrateurs absents** :  
Mme GONZALO – M ARTOLA – Mme CHAUFFARD – Mme TINAUD-NOUVIAN

**Secrétaire de séance** :  
M CLUCHIER

**Services administratifs** :  
Mme SOLLINGER – Mme PARONNAUD

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, se sont réunis sur convocation de Madame la Vice-Présidente, le :

**Jeudi 19 février 2026 à 18 heures 30**

**L'Ordre du jour adressé le 16 février 2026 était le suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 22 janvier 2026
- Compte rendu des décisions du Président ou de la Vice-Présidente dans le cadre des délégations du Conseil d'Administration :
  - o Chèques d'Accompagnement Personnalisés délivrés depuis le précédent Conseil d'Administration
- Subvention exceptionnelle à l'IME Plan Cousut – Projet artistique et culturel 2025/2026
- Vote du compte de gestion 2025 du CCAS
- Vote du compte administratif 2025 du CCAS
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Vote du budget primitif 2026 du CCAS
- Budget CCAS - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
- Ressources Humaines : Compte Epargne Temps – Nouvelles dispositions réglementaires
- Questions diverses

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 est **adopté à l'unanimité**.

## **II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT OU DE LA VICE-PRESIDENTE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1/ ETAT DES CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (CAP) DELIVRES DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente, fait état des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) délivrés par les services du CCAS depuis le précédent conseil d'administration, à savoir 10 CAP pour un montant global de 624 €.

## **III – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE IME PLAN COUSUT PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2025/2026**

L'IME Plan Cousut de Biarritz organise un séjour à Paris du 3 au 5 juin 2026 (hébergement en auberge de jeunesse, visite des monuments, promenade en bateau mouche, journée à Disneyland).

Ce projet concernera 16 jeunes et 6 accompagnants

Les familles vont participer aux frais de ce séjour, des activités et ventes sont également organisées afin de récolter des fonds, des dossiers d'aide au financement sont déposées auprès de différents organismes.

Le coût global de ce projet s'élève à 11.012 €, l'IME nous a sollicité pour une participation financière à ce projet.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € pour ce projet artistique et culturel

### **Adopté à l'unanimité**

Mme ZUGARRAMURDI : Je tiens à souligner l'efficacité et l'humanité du personnel de cet établissement

## **IV - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS**

Le compte de gestion du budget du centre communal d'action sociale est un document comptable établi par le Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz à la clôture de l'exercice budgétaire. Sa présentation retrace les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Le compte de gestion 2025 est concordant en tous points avec le compte administratif 2025 du Président du centre communal d'action sociale.

L'ensemble des documents est consultable au service financier du centre communal d'action sociale.

Les résultats bruts dégagés sont les suivants :

### **□ - C.C.A.S**

- Section de fonctionnement 48.250,56 euros
- Section d'investissement 32.546,66 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion 2025 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du C.C.A.S.

### **Adopté à l'unanimité**

## **V – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS**

Les résultats du compte administratif 2025 du centre communal d'action sociale (\*) se présentent de la façon suivante, avant virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

(\*) Document joint en annexe

### **□ - C.C.A.S**

#### **↪ Fonctionnement**

➤ Dépenses	1.345.963,66 euros
➤ Recettes	1.394.214,22 euros

Solde excédentaire de la section : 48.250,56 euros

#### **↪ Investissement**

➤ Dépenses	45.632,31 euros
➤ Recettes	78.178,97 euros

Solde excédentaire de la section : 32.546,66 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte administratif 2025 relatif au budget du C.C.A.S tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe.

### **Adopté à l'unanimité**

Mme DEBARBIEUX : La commune compense t'elle la baisse de la subvention du département pour les séniors ?

M CLUCHIER : Oui effectivement la commune compense cette baisse de subvention qui est de 30 % par rapport à l'an dernier.

## **VI – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET CCAS**

Conformément à l'instruction M57 il convient d'affecter ces résultats.

Le compte administratif 2025 dégageant un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement, l'excédent 2025 sera repris comme suit :

- 002 : 48.250,56 €
- 001 : 32.546,66 €

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver la reprise des excédents 2025.

### **Adopté à l'unanimité**

## **VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS**

Le projet de Budget Primitif 2026 du CCAS porte cette année sur un montant global de 1.499.000,00 euros.

Ce projet est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Budget équilibré • en fonctionnement à 1.426.000,00 euros  
• en investissement à 73.000,00 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter le budget primitif 2026 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

## **VIII – BUDGET CCAS – FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026**

Par délibération en date du 9 juin 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal du CCAS.

Pour plus de souplesse budgétaire, ce nouveau référentiel donne la possibilité au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement) :

- à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel
- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment de modifier, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat et notifiée au comptable. Le Président informe le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de la séance suivante.

Cette autorisation doit être donnée tous les ans.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour l'année 2026
- de donner tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**Adopté à l'unanimité**

## **IX – RESSOURCES HUMAINES : COMPTE EPARGNE TEMPS – NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du CET,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale,

## Indemnisation des jours épargnés

La monétisation est possible pour les jours épargnés au-delà de 15 jours inscrits sur le CET.  
Un arrêté du 24 novembre 2023 prévoit une revalorisation de l'indemnisation des jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps (CET) soit :

- Catégorie A : 150,00 € bruts au lieu de 135,00 € bruts
- Catégorie B : 100,00 € bruts au lieu de 90,00 € bruts
- Catégorie C : 83,00 € bruts au lieu de 75,00 € bruts

Les montants appliqués sont ceux en vigueur à la date de la demande de monétisation.  
Ils seront automatiquement revalorisés selon la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil d'Administration

- de valider les modifications apportées aux dispositions du règlement du Compte Epargne Temps
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes afférents

## **Adopté à l'unanimité**

Mme DEBARBIEUX : Les représentants du personnel ont-ils été consultés ?

M. CLUCHIER : Cela n'a pas été nécessaire car c'est l'évolution réglementaire.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Madame Nathalie MORICE propose de faire un tour de table.

Mme FOURNIER-DULAC : Cette année nous allons fêter les 90 ans du comité Valentin Haüy. Je tenais également à vous faire part de ma satisfaction d'avoir siégé au conseil d'administration du CCAS.

Mme ALBISTUR : La collecte nationale des restaurants du cœur aura lieu le 7 mars prochain. Je tenais à évoquer le manifeste coécrit par des associations luziennes qui font part de leurs difficultés grandissantes et interpellent les candidats aux élections municipales. Je trouve ce manifeste surprenant, surtout la période choisie pour le diffuser. En ce qui concerne les restaurants du cœur, la ville nous verse une subvention, met un local communal à notre disposition, le service technique gère tous les dépannages et réparations nécessaires dans ce local. Nous pouvons toujours compter sur le soutien de la mairie. Je ne cautionne pas cet écrit.

Madame MORICE remercie tous les administrateurs d'avoir siégés au conseil d'administration du CCAS pendant ce mandat.

La séance est levée à 19h30

La Présidente de séance  
Nathalie MORICE



Le Secrétaire de séance  
Maxime CLUCHIER



